

Des clauses sociales dans les marchés de la Région Lorraine.

Un autre volet du développement durable...

Le développement durable est une préoccupation du Conseil Régional. Aussi, pour donner corps à la dimension sociale qui constitue un des volets du développement durable, il s'est engagé, en 2008, par un vote en assemblée plénière à mettre en œuvre des clauses sociales dans ses marchés.

Le terme de "clauses sociales" ou "clauses d'insertion" regroupe l'ensemble des dispositions offertes par le code des marchés publics relatives à l'embauche de personnes éloignées de l'emploi (jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, publics reconnus travailleurs handicapés, etc.) pour exécuter les marchés publics. Les clauses sociales sont ainsi à l'origine d'une dynamique vertueuse : les marchés publics génèrent une activité économique qui crée des emplois qui bénéficient en partie à des personnes en difficulté particulière d'accès ou de retour à l'emploi.

...Qui produit des résultats...

Après une phase d'expérimentation, la Région Lorraine est désormais dans une démarche de systématisation du dispositif, chaque fois que la nature de la prestation le permet. C'est donc 51 opérations qui sont aujourd'hui concernées pour un total prévisionnel de plus de 175 000 heures de travail, soit 110 équivalents temps plein, dont ¼ a déjà été réalisé, essentiellement dans les domaines du bâtiment et des travaux publics ainsi que dans quelques marchés de services (entretien des chaufferies des lycées lorrains, assistance informatique,...).

En 2010, 70 personnes ont ainsi été recrutées grâce aux clauses sociales que ce soit dans le cadre de contrat d'intérim d'insertion, de contrats d'apprentissage et même en CDI. Si les contrats d'intérim d'insertion sont les plus utilisés par les entreprises, on constate que lorsque les réticences initiales à recruter du public « en insertion » sont dépassées, les missions confiées vont systématiquement au-delà des obligations minimum, qui débouchent quelquefois vers des embauches définitives.

En complément de l'intégration des clauses sociales dans ses marchés, la Région Lorraine accompagne des initiatives locales similaires en participant notamment au cofinancement d'actions de formation spécifiquement dédiées aux publics concernés par les clauses sociales.

...au bénéfice du développement local...

A trois exceptions près, les 85 entreprises concernées à ce jour par le dispositif sont lorraines, et la totalité des heures de travail confiée à des lorrains. Les personnes sont orientées vers les entreprises par les partenaires de l'insertion par l'activité économique. Sur 15 territoires lorrains, des relais territoriaux accompagnent les collectivités qui comme la Région ont décidé de développer les clauses sociales dans leurs marchés publics. Ils proposent ainsi un guichet unique aux entreprises qui favorise des poursuites de parcours professionnels, en mutualisant les obligations faites par différents maîtres d'ouvrage.